N° 157 — 22e Année

LE NUMERO : CINQ CENTIMES

Lundi 6 Juin 1910

REDACTION :
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 26, près du théâtre du Pentemy. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Verte, 35. (Téléphone 154)
Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES : 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES : 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS : 0 fr. 75 —
LOCALES : 1 fr. —
Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal ; à Paris, dans nos bureaux 20, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 154
LILLE : N° 67

LA JOURNÉE

— Un des chalands qui soulevaient le « Pluviôse » a heurté celui-ci et une voie d'eau s'étant déclarée, a coulé rapidement. On prévoit que tout sera réparé pour lundi soir.

—M.—

— M. Millerand a inauguré à Montargis le monument d'Adolphe Cochery.

—M.—

— A Lille a eu lieu la distribution des prix du Concours agricole, sous la présidence de M. Vandière.

A VIENNE

Les journalistes autrichiens s'ont pas voulu que nous quittâmes leur pays sans en avoir visité la capitale, je veux dire des capitales, car il y en a au moins deux, si ne faut pas l'oublier « Vienne, pour l'Autriche, et Buda-Pesth, pour la Hongrie.

Grâce aux bons offices d'un de mes distingués confrères du *Neuen Wiener Tageblatt*, et à l'obligeance de l'aimable directeur de le Sudbahn, M. l'ingénieur Albert Kreisse, un nom qui décèle son origine française, (et qui s'explique aisément quand on sait que les premiers chemins de fer autrichiens furent créés par des Français, avec des capitaux français) — me voici, pour la troisième fois, dans cette belle ville de Vienne, si propre, si coquette, si pimpante, si gaie, si attrayante pour un Français, et imposante aussi par la multiplicité de ses monuments, toujours brillants et d'un goût artistique parfait, très souvent grandiose.

Il y retrouve, comme s'ils étaient d'hier, les agréables souvenirs de la cordiale réception qui nous fut faite il y a déjà six ans, en 1904, lorsque nous y tînmes notre neuvième Congrès international de la presse. Et les Viennois parlent encore, comme d'un événement fameux, de ce somptueux banquet de l'Hôtel de Ville où l'on put voir assis côte à côte et fraternisant, le célèbre bourgmestre antisémite Lueger, qui vient de mourir, et notre président, le juif Guillaume Singer, rédacteur en chef du *Neuen Wiener Tageblatt*.

A Londres, l'an dernier, les Anglais nous offrirent une hospitalité... écossaise. Ne nous prouvèrent particulièrement, à nous Français, par toutes sortes de prévenances et de bons procédés, que le cordialité de notre entente n'était pas un vain mot.

Mais, malgré tout, les carcélères anglais et français, les habitudes, les genres de vie, restent très différents.

A Berlin, en 1908, l'accueil fut empressé, fastueux. Les Allemands évalent tenu à faire des choses grandement. Mais nous étions à une époque de rapports assez tendus entre la France et l'Allemagne. Notre ambassadeur, M. Jules Cambon, au déjeuner amical qu'il nous offrit, nous recommanda une extrême prudence et le plus grande réserve, disant que pendant le Congrès les journalistes français seraient le point de mire du public berlinois.

Et j'al recouté la conversation symptomatique que j'eus avec un conseiller secret du gouvernement qui, parce qu'à des affirmations répétées et un peu ergantes de la puissance de l'Allemagne, j'avais répondu que la France aussi était forte, eut un mouvement de stupéfaction indignée et me déclara furieusement qu'en cas de guerre les Allemands écraseraient les Français et les Anglais réunis.

« Adieu, Monsieur », me dit, en prenant congé, et en me tendant la main, ce belliqueux Teuton, cependant un peu rabroué par le geste que je fis de lui présenter ma carte en lui demandant le sienne. Et il ajouta : « Je souhaite pour vous que nous n'ayons pas le guerre. »

A quoi je répliquai en serrant poliment la main qui m'était tendue : « Je le souhaite pour vous, Monsieur ! »

***

Ici, pas d'incidents semblables à rebouter. Pas de réserve gênante à garder. Le Français est comme chez lui à Vienne. Il y bénéficie de sympathies qui se manifestent à chaque instant. La langue française y est parlée comme dans nulle autre ville étrangère, si ce n'est, peut-être, à Pétersbourg. Je mets à part, bien entendu, la Belgique et la Suisse.

Au-dessus des boutiques et magasins, les enseignes en français sont presque aussi nombreuses que les enseignes en allemand. Dans les librairies, les livres français tiennent le premier rang ; toutes les « nouveautés » de nos auteurs en vogue sont là, bien en vue, au point de donner l'illusion d'une librairie française.

Et ce ne sont pas seulement les gens cultivés qui connaissent notre langue : dans les maisons de commerce, chez les boutiquiers du centre, dans tous les principaux hôtels, restaurants et cafés, vous trouvez toujours quelqu'un pour vous comprendre. Le Français à Vienne n'éprouve guère plus de difficultés pratiques à vivre que dans son propre pays.

La similitude avec la France est poussée à ce point qu'à ma première visite au Prater, ce bois de Boulogne de Vienne, où est installée une vaste buvette permanente, avec une multitude de cafés, brasseries, restaurants, bierstalles, restaurations, etc., je fus accueilli par les bruyants accents d'un refrain que j'avais déjà entendu bien souvent — trop souvent ! — à Paris et à Lille.

Eh ! oui, je ne me trompais pas : c'était Caroline elle-même, la Caroline de Dranem, qui me saluait, par l'organe d'un tonitruant orchestre, et m'apprenait qu'à Vienne, comme en France, elle avait toujours sa robe blanche, — des dimanches, — avec ses souliers vernis !...

Cette fois, c'était trop ! Je me dérobai à cette manifestation bien française ! — trop française ! — et m'en allai me délecter d'un divertissement plus agréable et plus savoureux : un de ces bals rustiques du Wurstelprater ou Prater du Peuple, où les gracieuses Viennoises, abandonnées entre bras de leurs danseurs, valsent inlassablement, éperdument, aux rythmes passionnés et entraînants de leurs compositeurs populaires : les Dostal, les Weiaschek, les Joh. Strauss !

Georges ROBERT.

FEMINISME

Sœur Candide

La philanthropie a ses écueils, elle peut entraîner vers des gouffres, si des efforts continus et la connaissance approfondie de l'humanité ne la maintiennent dans un juste équilibre.

Sans vouloir toucher au fond de cette question, insoluble actuellement, on peut s'appliquer dans la mesure de ses forces, à diminuer, autour de soi, la misère toujours injuste, les souffrances qu'elle engendre et sauver de l'abjection morale et physique les enfants nés dans un milieu réfractaire à l'hygiène et à l'éducation.

Mais pour atténuer et parfois tarir les causes de tant de maux, il faut toucher aux deux extrêmes, à la richesse et à la pauvreté. Obtenir de l'une les moyens de soulager l'autre. Recevoir pour donner et donner avec discernement. Voir où le précieux argent confié, par des mains généreuses, peut fructifier; comment il produira le résultat désiré, il faut savoir la valeur de ceux qui reçoivent et ne pas craindre non plus de risquer une somme relativement sérieuse pour donner les moyens à une personne, si bas qu'elle soit tombée, de se régénérer.

Les œuvres multiples qui naissent chaque jour témoignent les sentiments généraux, mais ces manifestations ne sont pas toujours suivies de succès. L'ambition est un écueil qui fait perdre de vue le but réel, le pauvre, le malade à soulager, à guérir.

La sœur Candide voulut faire des établissements grandioses, elle en perdit le sens des réalités, des résultats possibles et de l'honnête. Elle comprenait le goût actuel qui veut des fêtes retentissantes, des réceptions officielles qui forcent l'admiration et inspirent la confiance.

L'argent attire l'argent, et parmi les heureux possesseurs de ce talisman, se trouvent de braves gens qui donnent volontiers en faveur d'œuvres de bienfaisance, tout en se déchargeant des difficultés et responsabilités.

Le suicide du docteur Petit, l'arrestation de sœur Candide prouvent une fois de plus combien l'habit religieux et un titre peuvent inspirer de confiance et de générosité.

Mais on reste surpris de la facilité avec laquelle peuvent s'établir sans contrôle des œuvres qui absorbent des millions pour entretenir un très petit nombre d'enfants et comment les personnes qui sacrifient de larges sommes en faveur des malheureux, ne sont pas mieux renseignées sur l'emploi de leurs dons.

Dans les établissements particuliers, les personnes préposées à la direction, aux soins des pensionnaires, peuvent avoir pour ces derniers les égards répondant à l'esprit de l'œuvre ou les considérer comme des numéros qui servent à maintenir une affaire. Les hospitalisés sont à leur merci. La honte, l'équité ne s'acquièrent pas, on possède en soi ces qualités qui s'amplifient par la vue des souffrances humaines. Mais ceux qui entrent en contact avec les malheureux, pour gagner leur vie, ne sont pas toujours doués du dévouement indispensable à l'accomplissement de leur tâche, soumis à la nécessité de vivre on à l'obéissance aux œuvres religieuses, se peuvent s'irriter du caractère des pauvres ou des enfants confiés à leur garde et remplacer par la rudesse et le mépris les sentiments d'indulgence, de pitié et de bonté sans lesquels une œuvre philanthropique ne peut prospérer.

Les dégénérés, les enfants moralement abandonnés, les malades, sont difficiles. Les pauvres cherchent souvent à exploiter la pitié et à moins d'être fortement trempé, on cesse, dans bien des cas, de s'apitoyer sur leur sort, on confond toutes les misères dans la même réprobation, la défiance remplace l'enthousiasme et l'œuvre se trouve frappée d'une lare mortelle.

Pour ceux qui jugent légèrement, les pauvres sont dans une situation rationnelle, répondant à une loi indéclinable de la civilisation.

Cela ne peut être ainsi et devant l'ennemi, le monstre du pauperisme, se dresse l'altruisme qui, sans cesse, livre le bon combat.

Les œuvres de relèvement, de secours, d'ordre moral, se multiplient, mais elles servent trop aux ambitions particulières, aux partis politiques et religieux. La vraie charité doit être neutre, répondre à un devoir social qui peut avoir les plus heureuses conséquences sur l'avenir humanitaire. Elle doit sans cesse remonter aux causes pour en trouver le remède.

Mais malheureusement les privilégiés du sort se découragent devant les réalités. Les pauvres tendent la main parfois avec arrogance, ils poussent leurs enfants à la mendicité, ou mensonge et cherchent à exploiter le pitié au détriment des malheureux discrets.

Les œuvres modestes, réalisent, relativement à leurs faibles ressources, beaucoup de bien ; leurs membres s'ingénient au travail, à l'économie et surtout à la distribution judicieuse des secours, ils donnent à bon escient en faisant la part des faiblesses humaines.

Combien de belles et bonnes choses se fissent réalisées avec les millions prodigués à sœur Candide qui cause le suicide d'un médecin et va déciner bien des personnes des sociétés de secours. Le tapage, les phrases ronflantes, les réclames, finiront par fatiguer et l'Etat demandera, il faut l'espérer, des comptes aux sociétés, soi-disant philanthropiques, qui trafiquent de la misère et de la charité pour avoir de superbes établissements où pâlissent ceux qui devraient y trouver le bien-être, l'hygiène et l'exemple d'une bonté sans alliage et d'une abnégation sans limite.

Paul GRENDEL.

La Réforme Electorale

LE PROJET DU GOUVERNEMENT

Quelques interviews

Dans l'ancienne Chambre, trois groupes s'étaient formés pour l'étude de la réforme électorale : le groupe proportionnaliste, que présidait M. Charles Benoist, le groupe du scrutin de liste, qui avait à sa tête M. Hector Depasse, et le groupe des partisans du scrutin d'arrondissement, dont le promoteur était M. J.-L. Breton.

Il était intéressant de connaître l'opinion de ces personnages politiques sur le projet du ministre Briand. Les voici, tel reproduites :

Ce que dit M. Hector Depasse

M. Hector Depasse s'exprime ainsi :

Il serait bien difficile de résumer en peu de mots les observations qui viennent en foule à propos du projet électoral du gouvernement, et en présence du mouvement proportionnaliste que mon honorable collègue, M. Charles Benoist, avec MM. Jaurès, Vaillant, Aynard, Deschanel, et tant d'autres honorables collègues de toute opinion, est déchaîné à la surface du pays. Ni Giolitti, ni Ferry, ni Spuller, ni Renc, ni aucun des républicains que j'ai le mieux connus ne se serient, je crois, prêtés à cette aventure, dans ces conditions et circonstances.

Je ne puis m'empêcher de penser que l'on ne fait pas une réforme électorale pour elle-même : on la fait pour un but. Tant d'esprits divers et opposés, quel but communs peuvent-ils bien avoir ensemble, si ce n'est un but de changement, sans le préciser davantage ? Personne ne peut dgoier qu'il y ait au bout de ce mouvement une nouvelle forme du gouvernement de la France, tout en même une nouvelle forme de la République. Et je ne cesse de chercher à quel établissement nouveau de République pourraient travailler MM. Denys Cochin, et Vaillant, MM. Joseph Reinach, Andrieux, le commandant Driant, Caillaux, Ferdinand Buisson.

La pensée de M. Briand s'affirme en toute clarté : il veut sauver la majorité, peut-être la renforcer, et accorder aux minorités une représentation équitable. Je ne lui conseillerais pas d'attacher aux moyens qu'il propose la fortune de son gouvernement. Je crains bien qu'il ne vînt nous dire demain quelques mois qu'il y renonce et qu'il ne s'intéresse plus à cette réforme électorale, comme il l'a dit à la Chambre de Presse le chancelier allemand, après ses vains efforts et son échec.

Un certain nombre, dont je suis, veulent sincèrement une réforme électorale pour la vigueur de la République, pour une expression plus vraie de la souveraineté nationale, pour la défense de la patrie au besoin. Ils commencent à craindre que la nouvelle Chambre, en adoptant les mêmes procédés, les mêmes méthodes que l'ancienne, ne s'épaise comme elle en petites et vaines accessoires, ce serait un malheur irréparable.

Le projet de M. Briand est celui dont je me rapprocherai le plus. Le scrutin de liste ? Je me suis efforcé de le garder à l'époque même où il fut sacrifié par mégarde. Le renouvellement partiel ? Je puis aller jusque-là. Une certaine pluralité des candidatures ? Je l'accepte. La réforme des départament ? Je la crois indispensable. Je ne suis pas hostile à toute idée de représentation proportionnelle.

Dans une note précédente, où dans une interview, l'honorable M. Briand disait qu'il se proposait à la fois et la défense de la République et une réforme électorale d'équité pour tous, et qu'il entendait donner à cette réforme une *allure française*.

Ce sont précisément les deux points de vue que j'ai présentés à mes électeurs, et presque mot pour mot, dans mes affiches et mes discours ? le résultat n'en fut pas si mauvais pour moi, et sans avoir poussé très propagande de Lille à Toulouse, je ne suis pas éloigné de penser que l'opinion générale du pays est là.

Cette application qui soit nôtre, *ce tour de main français* est encore à trouver ; sans doute, il n'est pas introuvable. La collaboration sincère du gouvernement et des initiatives de la Chambre, soit anciennes, soit nouvelles, nous le donnera.

L'opinion de M. J.-L. Breton

M. J.-L. Breton exprime comme suit son opinion :

Le projet de réforme électorale du gouvernement ne peut évidemment me donner aucune satisfaction, puisque je reste partisan convaincu du système uninominal.

Je compte d'ailleurs reprendre dès la constitution définitive de la Chambre, une proposition de périquation des circonscriptions électorales comportant une réduction sensible du nombre des députés.

Le projet du gouvernement est un système bâtard qui ne peut satisfaire personne. Il présente la plupart des inconvénients de la R. P., sans en posséder l'apparence de justice électorale.

Il est appelé à donner dans bien des cas les résultats les plus paradoxaux. Avec lui, le déplacement d'un seul suffrage pourra parfois faire passer la grande majorité des élus d'un département d'un parti à un autre.

Il maintient de plus sans aucune réserve cette absurdité des députés suppléants qui permettra à des hommes n'ayant groupé qu'un nombre infime de suffrages, de pénétrer au Parlement.

Tout en permettant les plus ridicules coalitions entre partis opposés, il prévoit, en cas de chaque parti, entre candidats de la même liste, cette lutte immorale et scurnoise qui constitue le plus grand inconvénient de la plupart des systèmes de proportionnelle.

En faisant cette première concession aux proportionnalistes, le gouvernement s'est laissé entraîné dans une voie dangereuse, dans laquelle la démocratie rencontrera de redoutables écueils.

Et M. Charles Benoist ?

M. Charles Benoist dit :

Je ne puis encore vous parler dans ses détails du projet gouvernemental ; j'attendrai d'en avoir le texte. Mais je considère que le dépôt de ce projet à l'ouverture de la législature est un acte de la plus haute importance. C'est le consécration de la campagne proportionnaliste que nous avons menée l'année dernière ; c'est une victoire pour nous.

Quel qu'il soit, je suis heureux d'accepter ce projet comme base de discussion. Nous ne dresserons contre lui aucune proposition intransigeante. D'ailleurs, le gouvernement ne considère pas son projet comme intangible. La commission qui va être élue l'examinera en même temps que notre proposition, et nous tâcherons qu'il sorte de ses délibérations un système simple, clair et contenant la représentation proportionnelle.

Je pars pour Bruxelles, où le roi des Belges m'fait le grand honneur de m'inviter, et j'emporte le projet de gouvernement pour le soumettre à plusieurs personnalités du Parlement de Belgique ; car, depuis l'apparition des premières notes concernant ce projet, j'ai reçu de divers points de la Belgique des critiques assez sérieuses.

Enfin, M. Lorand, député socialiste de Belgique, dans l'*Express* de Liège, tout cet article qui est d'accord évidemment avec ce que l'état-major collectiviste français s'a cassé de dire :

« Le système proposé par le gouvernement français serait le plus singulière des caricatures de la R. P. On attribuerait, d'après ce système, autant d'élus aux listes en présence que leur chiffre électoral contiendrait de fois le quotient, et tous les élus restants à la liste qui aurait le plus fort chiffre électoral comme « prime à la majorité ». Voilà qui est plus fort que le quorum de M. Schollaert !

Si le gouvernement clérical belge avait osé proposer un système aussi partial et aussi contraire au principe de justice qui est à la base de la R. P., l'émeute aurait repris. (On sait que c'est sous la pression d'une émeute, qui aurait pu dégénérer en révolution, que le gouvernement catholique de M. de Broqueville a proposé la R. P. et l'a fait adopter par les Chambres belges).

Le système qu'on attribue à M. Briand l'intention de proposer ne tiendra pas devant la discussion.

En Belgique, pour nous approcher le plus possible de la justice et de la proportionnalité absolue, M. Vandervelde proposerait de répartir les excédents dans tout le pays pour les répartir entre les partis ; en France, on donnerait tous les excédents au parti le plus fort. Ce ne serait plus la R. P., mais un système d'empirisme brutal, que M. Scholtaert lui-même n'a pas osé nous proposer.

Les Coopératives Socialistes

ET LES RÉFORMES OUVRIÈRES

Les revendications des travailleurs doivent-elles triompher dans les coopératives socialistes avant de triompher dans les organisations patronales ?

Nous avons rapporté récemment un vœu du Syndicat des boulangers réclamant que la *Fédération des coopératives socialistes de France* établisse sans tarder le travail de jour dans ses organisations.

A ce sujet, on nous communique cet intéressant extrait du *Bulletin de la Bourse des coopératives socialistes de France* de mars 1910 où, traitant des réformes ouvrières en général, l'auteur émet cette opinion qu'une coopérative ne saurait, sans se mettre en état d'infériorité vis-à-vis du commerce, devancer celui-ci dans la voie des réformes.

Et il invite ses amis à faire comprendre aux employés des coopératives « qu'il ne faut pas, pour que la Coopérative vive, que celle-ci soit écrasée par les trais généraux, que les revendications des travailleurs de la Coopérative ne peuvant, sous peine de mort pour celle-ci, être acceptées et établies à la Coopérative qu'en même temps que dans le commerce. Il serait stupide d'infériorisez la Coopérative, en cherchant d'appliquer chez elle ce que l'on ne peut faire appliquer dans le commerce, stupide et pourquoi ?

« Parce que si l'on empêche le développement de la coopérative, si on l'étiole, elle mourra, et non seulement nous ne voulons pas qu'elle meure, mais nous voulons qu'elle continue ce qu'elle a fait depuis nombre d'année, qu'elle progresse, que le nombre des travailleurs qui vivent à la coopérative s'augmente de plus en plus...

«... Appliquons nos principes, d'accord, mais ne permettons pas qu'en nom des principes, on empêche notre œuvre de vivre, de s'agrandir, de prospérer. »

Et l'auteur fait appel aux sentiments d'« altruisme » de ses amis pour lutter contre le « moi » qui persiste « en lont de chaque individu »...

ECHOS

Les Etudiantes françaises.

Le féminisme fait d'incontestables progrès. Si l'on consulte la récente enquête annuelle du ministère de l'Instruction publique sur la population des Universités, on voit qu'en 15 janvier dernier, sur 40.131 étudiants, il y avait 3.880 étudiantes, chiffre légèrement plus élevé que celui de l'année précédente.

Tous les enseignements s'ouvrent pas également les jeunes filles. Plus de la moitié, 2.042, font des lettres ; 1.074 font la médecine ; 56, font la pharmacie ; 506 les sciences ; 132 le droit.

Comme on le voit, la profession d'avocate n'est pas encore tentante d'étudiantes.

La Catastrophe du "Pluviôse"

PRÈS DE RENTRER AU PORT, LE SUBMERSIBLE SUBIT UN NOUVEL AVATAR

Une houle traîtresse, notamment, a détruit le fruit de peines méritoires. — Un chaland a coulé et, sous lui, une nouvelle fois, le « Pluviôse » gît au fond des eaux.

Calais, 5 juin. — Midi.

Sur les jetées, aussi loin qu'elles étaient accessibles, sur les quais, sur la plage, sur les points culminants de Calais, habitants de la vieille Cité, excursionnistes, passagers, jusqu'aux grandes paresseuses et grande paresseuse, tout un monde s'était porté, de bon matin, afin de voir tôt venir le navire blessé à mort, qui revenait des profondeurs de la mer.

Des mesures d'ordre extraordinaires avaient été prises, afin d'interdire au public l'accès du quai de la Colonne, — où on devait débarquer les cadavres pour les transporter dans des barsquemens en toile, — et un détachement du 8e d'infanterie de ligne en assurait l'exécution.

L'entrée du sous-marin était annoncée, quasi-officiellement dans les environs de 7 heures.

Au lieu du *Pluviôse*, ce pitoit, du groupe chalinets-*Pluviôse*, selon l'expression de M. le vice-amiral Bellue, on vit s'engager entre les jetées, à 8 heures, un seul chaland que traînait à la suite le petit remorqueur *Saint-Louis*.

Les marins vétérans restés debout sur le pontin, paraissaient consternés.

Que s'était-il donc passé ?

Après une période d'hypothèses successives échappées dans les groupes multiples qui s'étaient formés, on connut enfin la vérité.

Les journalistes eurent la bonne fortune de l'entendre sortir de la bouche du vice-amiral Bellue, préfet maritime de Cherbourg qui, en le sut, à la haute direction de l'entreprise de renflouement, depuis huit jours.

Nous interviewons le vice-amiral Bellue

La mer fut houleuse cette nuit. Un chaland a coulé, l'autre a dû regagner le port. A nouveau le « Pluviôse » est échoué.

Collectivement, les journalistes ont entouré le préfet maritime, qui est descendu de la gabarre à vapeur *Girafe*, à l'extrémité du quai de la Colonne.

Le vice-amiral nous écrit d'abord, répondant à mots brefs à de limides questions.

— Je vous ferai passer une note dans un instant, dit-il.

Mais les notes officielles sont brèves, elles ne répondent guère au désir d'information des lecteurs. Ainsi, nous insistons et, finalement, nous obtenons gain de cause.

Le vice-amiral Bellue nous expose les raisons de l'insuccès qui retarde l'entrée du *Pluviôse* dans le port de Calais.

Laissons-lui la parole :

— Après la marée de samedi soir, qui atteignait son plein à 9 heures 07, la mer ayant baissé, les marins vétérans avaient reçu l'ordre d'embarquer ferme les bâtiches reliant le *Pluviôse* aux deux chalands, afin que le « groupe » ne dennât pas, un tirant d'eau supérieur à 8 mètres, ce qui devait permettre l'entrée au port.

Les opérations d'embarquement (raidissage) des chaînes s'étaient poursuivies activement quand vers minuit, une houle qu'on n'avait pas prévue, se leva soudainement.

« Les chaînes étant raidies, les deux chalands se trouvaient fort rapprochés du submersible, dont on apercevait même les superstructures.

« Sous l'effet de la houle, ils commencèrent de tâtonner sur le sous-marin, et l'un d'eux, le chaland arrière, finit même par s'emplir d'eau.

« Il avait dû se crever en talonnant sur les ferrailles du *Pluviôse*.

« Comme sous l'action de la houle la voie d'eau s'agrandissait, et qu'il s'emplissait de plus en plus vite, après avoir inutilement tenté de le soulager à l'aide de pompes d'épuisement, on évacua du chaland crevé le matériel qui était à son bord. Les hommes qui le montaient, se retirèrent à leur tour, et il coula sur le sous-marin, avec ses quatre chaînes.

« Il était 3 heures ½ du matin.

— Mais interrogeons-nous, comment se fait-il que le second chaland ait regagné le port ?

Le vice-amiral poursuit alors obligeamment ses très claires explications :

— L'accident survenu au chaland actuellement coulé, marque l'instant le plus critique des opérations de la nuit dernière et c'est pourquoi je vous en ai entretenu tout d'abord. Mais avant ce grand ennui, nous en avons connu un autre.

« A 2 heures du matin, une chaîne parut mollir subitement. On hâla si elle vint.

« On se rendit compte alors que la manille qui reliait son dernier chaînon à une bouée du *Pluviôse* avait dû casser.

« On mollit aussitôt les trois chaînes qui tenaient bon, et on les fixa à des bouées.

« Si nous avions prévu la houle, ajouta l'amiral, nous serions à l'avance mollé les chaînes, afin d'éviter le talonnement des chalands sur le submersible. Il, malheureusement, nous n'avions pas été très lestés par le hauteur d'entrée du port ; si nous serions pu garder un tirant d'eau de 10 mètres au lieu de 8, ce qui c'est produit ne serait pas arrivé.

— Qu'allez-vous faire, maintenant, amiral ?

« Il nous faut un calme absolu. Vous pensez bien que nous n'allons pas recommencer de pénibles travaux pour aboutir à un désastre nouveau.

« Voici le marche des opérations à venir.

« D'abord, à marée haute, nous allons essayer de relever le chaland coulé. Les scaphandriers aveugleront la voie d'eau rapidement. On pompera et il remontera. Ce n'est donc pas le chaland qui m'inquiète. Un autre est préparé au port qui prendra sa place, en cas de besoin.

En second lieu, on repêchera les chaînes mollées sur les bouées du *Pluviôse*, en les attachera comme précédemment aux chalands.

« Mais je vous le répète, pour ces opérations, il faut un calme plat. On ne peut pas s'en passer pour la déclouement du sous-marin, pour le mettre à flot, pour le remorquer pour Dunkerque depuis trois jours, je ne l'avais pas vu depuis six mois et être bon, enfin, le temps, le *Pluviôse* peut être au port dans 48 heures, comme il peut n'y rentrer que dans un mois.

« Vous avez pu en juger, ce matin, où nous pensions tout terminer.

« Le forme de la brèche n'est pas encore bien déterminée.

« L'autre jour, un scaphandrier y a passé une tête, il a cloué [illegible] tout le corps. Elle est donc vaste.

« Frappé par l'épave du *Pas-de-Calais*, le sous-marin aurait pu être poussé vers le fond, et remonter. Un effet, la plongée la moindre chez suffit pour faire disparaître un submersible, la flottabilité étant alors nulle. Au lieu de cela, il a été frappé comme vous savez.

— Amiral, ne pourrez-vous pas avoir les voies d'eau du *Pluviôse* à l'endroit même où il se trouve, à marée basse, puisqu'il émerge presque.

— Mais nous avons des chaînes qui vous parlent. Mais il est, à ce sujet, impossible de rien dire de définitif encore.

« Que va faire le submersible ? Nous l'avons quitté le nez en l'air, ce matin, prêt à glisser ?

« Certes, nous nous efforcerons d'envoyer les voies d'eau sur place, par désintégration, dès que nous connaîtrons la forme de la brèche.

« Cela fait, je suppose, où viderait les ballasts, en moyen de chasse d'air comprimé, opérées par un autre sous-marin et le *Pluviôse* remonterait tout seul...

« Mais nous venons de le dire, il n'est pas, pas le moins point, le moins plus de projets d'avenir. Attendons qu'il [illegible] en [illegible] le [illegible] pédalé. Ici, c'est une question de patience.

Et M. le préfet maritime, qui a [illegible] main à ses coquette étoile, s'éloigne rapidement.

La mer demeure houleuse

Calais, 5 juin. — 7 heures soir.

A 5 heures, comme nous l'avait promis l'amiral, nous avons eu la faculté d'aller en mer, à bord du torpilleur 225. Beaucoup en ont profité et quelques-uns en ont à le regretter amèrement.

En effet, la houle de Nord-Est, qui s'était formée dans la nuit et occasionne la grande déception que l'on connaît, avait considérablement augmenté. Notre petit navire tangait et roulait fortement, des paquets de mer [illegible] assaillaient et en quelques minutes, [illegible] à une vitesse de 14 nœuds, [illegible] trempés et les feux-de collaient sur [illegible] masques.

Du côté des photographes, curieux, qui s'étaient installés sur l'avant du torpilleur, malgré les avertissements du commandant, ce fut une fuite éperdue.

Quelques faces pâlies rétrécissent le retour à bor et à cri, tête que nous étions sur le prix le chaland D. M. P., 42, au cours de la nuit, qui s'enfonçait à la basse, ayant à son côté le pétrolier [illegible] voisé, — et le commandant décide à [illegible] sûr.

En route, nous croisâmes le torpilleur 257, qui emportait le préfet maritime [illegible] abordé de l'épave.

Derrière nous, la gabarre à vapeur [illegible] le, que la houle avait [illegible]